



Préfecture de la Loire-Atlantique

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n° 72 – 13 juillet 2017

SOMMAIRE

PREFECTURE 44

DCPPAT – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

Arrêté préfectoral du 13 juillet 2017 portant organisation de la suppléance préfectorale le 17 juillet 2017.



PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de la coordination et
de la modernisation interministérielle

*Arrêté portant organisation
de la suppléance préfectorale
Le 17 juillet 2017*

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
 - VU la loi n° 82-613 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi du 2 mars 1982 précitée, et précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales, et notamment son article 2 ;
 - VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
 - VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
 - VU le décret du 27 juin 2013 nommant M. Emmanuel AUBRY, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
 - VU le décret du 2 mai 2015 nommant M. Stéphan de BOSSOREILLE de RIBOU, sous-préfet hors classe, chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
 - VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Nicole KLEIN, préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique (hors classe) à compter du 6 mars 2017 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : M. Stéphan de BOSSOREILLE de RIBOU, sous-préfet hors classe, chargé de mission, est désigné pour assurer la suppléance au titre de l'administration de l'État dans le département de la Loire-Atlantique pendant l'absence simultanée de Mme Nicole KLEIN et de M. Emmanuel AUBRY, le lundi 17 juillet 2017 de 08h00 à 14h00.

6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

TELEPHONE : 02.40.41.20.20 – COURRIEL : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr

SITE INTERNET : www.loire-atlantique.gouv.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi- de 9 H 00 à 16 H 15

ARTICLE 2 : Le secrétaire général et le sous-préfet chargé de mission, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 13 JUIL. 2017

La préfète



Nicole KLEIN